

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

En vue du débat au Parlement de demain, je vous joins des éléments d'information concernant la possible réouverture progressive des collèges en Indre-et-Loire à partir du 11 mai:

1/ Ce que le Département sait faire:

- Fourniture des masques aux 450 agents ATTEE du Département dans les collèges (agents entretien ménage et de la restauration scolaire) et d'équipements de protection individuelle
- Fourniture de gel hydro alcoolique à chaque collège
- Fourniture, pour faciliter les choses, d'un flacon personnel (avec étiquette) à chaque enseignant, dans l'attente de la dotation de l'Etat.
- Nettoyage des sanitaires 3 fois par jour par les personnels ATTEE
- Fourniture de sprays virucides à chaque niveau de l'établissement
- Pour la restauration scolaire :
 - o 1/ préparer un menu unique par collège pour fluidifier la restauration
 - o 2/ prévoir des horaires de restauration élargies le midi, pour faire respecter les gestes barrières dans les réfectoires (nb. Les surveillants de cantine relèvent de l'Education Nationale)

2/ Ce que le Département ne sait pas faire :

- Fournir des masques aux professeurs et aux collégiens (à cet égard que fait-on d'un collégien arrivant le matin sans masque ? est-il accepté ou renvoyé chez lui ?)
- Prendre la température de chaque collégien se présentant (rupture de stock mondiale des thermomètres laser – disponibilité début juin au plus tôt en provenance de Chine)
- Fournir des lingettes désinfectantes en grand nombre (rupture de stock)
- Nettoyage global des salles de cours 3 fois par jour (pas de recrutements de personnels de ménage supplémentaires prévus)
- Autoriser les enfants à manger le midi dans les salles de cours sans surveillance, les surveillants étant de surcroit en nombre insuffisant.

En fonction de ce qui sera annoncé demain par le Premier Ministre puis retravaillé au plan départemental avec le DASEN, je vous informerai la semaine prochaine de ce que le Département sera en mesure de faire collège par collège.

Bien cordialement,

Jean-Gérard PAUMIER,
Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire